

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/125 DU 23 JUIN 2016 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES AU CABINET DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/101 du 04 juin 2009 portant Réorganisation des Services des Vice-Présidences de la République ;

Vu le Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Premier Vice-Président de la République ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Conseiller au Bureau chargé des Questions Juridiques et Administratives :

Madame Alida KARUNDIKAZI.

(Handwritten signature and mark)

Article 2 : Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Questions Sociales et Culturelles :

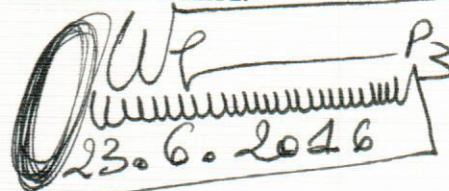
Madame Espérance SINDAYIGAYA.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 23 juin 2016,

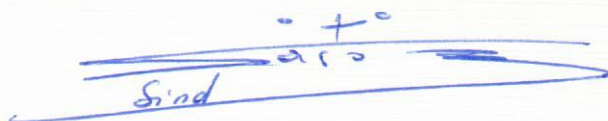
Pierre NKURUNZIZA.-



Handwritten signature of Pierre NKURUNZIZA, dated 23.6.2016, with initials P3.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE,



Handwritten signature of Gaston SINDIMWO.

Gaston SINDIMWO.-